

N° DEL/2023-058

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 3 avril 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 mars 2023

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Serres à tomates : AVENANT A LA CONVENTION DE PAIEMENT DES TRAVAUX AVEC LES SCEA

M. le Président rappelle que, dans le cadre de l'accompagnement du projet de construction des serres à tomates, et par délibération en date du 9 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature de l'acte de vente des terrains nus avec le GFA d'Auñtòu, auquel est annexé en tant qu'acte indissociable la convention de paiement échelonné sur 20 ans.

Pour rappel, le montant total des études et travaux s'élève à 1 686 767,06 € HT.

Il est déduit de ce montant les subventions reçues par la collectivité, à savoir :

- 125 000 € par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local (DSIL) ;
- 20 000 € par le Département dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2018-2020.

En contrepartie du bénéfice de ces subventions, il est ajouté à ce montant refacturé le coût des frais financiers supportés par la collectivité dans le cadre d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole Centre France, pour un montant de 1 700 000 € sur une période de 20 ans, soit 126 501,25€ d'intérêts et frais financiers (comportant 850,00 € de frais d'engagement).

Le montant total facturé aux trois SCEA et objet de la présente convention s'élève ainsi à :

1 686 767,06 € HT € - 145 000 € + 126 501,25 €, soit 1 668 268,31 €

Il est précisé à l'article 2 de cette convention :

« Il convient de noter qu'une demande de subvention a été réalisée au titre de l'Appel à projets Irrigation. Si une subvention était perçue, celle-ci serait défalquée du montant dû par les cosignataires de la présente convention. Les articles 2,3 et 4 seraient modifiés en conséquence. »

Suite à la perception d'une subvention de la Région de 149 181,23€ et une subvention du FEADER de 254 011,28€, soit un total de 403 192,51€.

Le nouveau montant de l'échéancier avec subventions perçus déduites est de **1 265 075,80€**

M. le Président propose au conseil d'approuver la signature de l'avenant à la convention de paiement échelonné sur 20 ans, à échéances constantes et à terme échu, du montant total des études et aménagements réalisés par la Communauté de communes dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la signature de l'avenant à la convention de paiement échelonné sur 20 ans du montant total des études et aménagements réalisés par la Communauté de communes dans le cadre de ce projet.

- **Autorise** M. le Président à signer cet avenant de convention et tout document afférent à cette opération.

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 3

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 11 avril 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ